

Summary: Informations relatives à la durabilité – Rhenman Healthcare Next Generation L/S

Informations relatives à la durabilité

Résumé

Rhenman Healthcare Next Generation L/S (le « Fonds »/le « Compartiment ») est un fonds spéculatif actions thématique long/short axé sur les investissements dans le secteur de la santé. Le produit financier se concentre sur quatre sous-secteurs :

1. Produits pharmaceutiques
2. Biotechnologie
3. Technologies médicales
4. Sociétés de services de santé

Ce produit financier promeut des caractéristiques sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Par ses investissements, le produit financier promeut les caractéristiques sociales suivantes :

1. Soutenir les entreprises dont la technologie, la recherche, les services, etc. constituent le fondement de la prochaine génération de soins de santé et contribuent ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable des Nations unies (« ODD de l'ONU ») n° 3 : Bonne santé et bien-être.
2. Ne pas investir dans des entreprises dont le modèle économique est considéré comme causant un préjudice important ou ayant/risquant d'avoir des incidences négatives inacceptables sur la bonne santé et le bien-être et/ou la société. Cela signifie exclure les entreprises qui :
 - Génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires total à partir de la production ou de la distribution de 1) armes conventionnelles, 2) jeux d'argent commerciaux, 3) tabac, 4) combustibles fossiles, 5) pornographie ou 6) boissons alcoolisées ; sont connues pour être impliquées dans des armes controversées ; ou
 - Sont responsables de violations graves et/ou systématiques des conventions et normes internationalement reconnues relatives à l'environnement, aux droits humains, aux droits du travail et à la lutte contre la corruption.

Rhenman & Partners applique trois stratégies principales afin d'intégrer la durabilité et de réduire au minimum les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité : (1) inclusion, (2) exclusion et (3) dialogue continu.

Le Fonds devrait avoir au moins 50 % de l'allocation totale du Compartiment en positions longues dans des actions du secteur de la santé alignées sur les caractéristiques sociales du Compartiment, calculées comme suit : investissements directs en actions alignés sur les caractéristiques sociales du Compartiment divisés par l'exposition brute du Compartiment. En outre, au moins 20 % de l'allocation totale du Compartiment doivent constituer des investissements durables, tels que définis à l'article 2(17) du SFDR, déterminés au moyen du

test en trois étapes de Rhenman & Partners. Cette proportion est calculée comme suit : investissements directs en actions classés comme investissements durables divisés par l'exposition brute du Compartiment.

Les facteurs ESG (risques et opportunités) sont pris en compte pour tous les investissements directs en actions, potentiels comme existants. Avant tout investissement potentiel, Rhenman & Partners utilise son outil propriétaire pour analyser la société concernée et confirmer que l'investissement est conforme à la politique d'investissement responsable de Rhenman & Partners ainsi qu'aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du Compartiment. Les données quantitatives externes et l'expertise sectorielle interne sont combinées afin d'analyser les risques et les opportunités au sein de chaque sous-secteur. Les conclusions du gestionnaire de portefeuille servent ensuite de base au processus décisionnel du gestionnaire de portefeuille.

Rhenman & Partners utilise à la fois Clarity.AI et Bloomberg pour les données quantitatives. Les données de Clarity.AI comprennent à la fois des données publiées et des estimations. La connaissance approfondie du secteur et l'expérience de l'équipe d'investissement en matière d'analyse d'entreprise constituent des éléments importants.

Toutes les participations en actions du portefeuille sont examinées et suivies avant et après la réalisation de l'investissement. Si Rhenman & Partners prend connaissance d'un cas spécifique dans lequel une société agit à l'encontre de ses attentes environnementales ou sociales, Rhenman & Partners examinera également s'il convient d'engager un dialogue actif afin d'influencer positivement la société ou s'il faut envisager un désinvestissement. Toutefois, Rhenman & Partners n'exerce pas systématiquement ses droits de vote lors des assemblées générales des sociétés.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques sociales promues par le produit financier.